

COUP D'ARRÊT À LA DÉRIVE TOTALITAIRE!

Le gouvernement et ses différents valets - médias, partis politiques, certains «syndicats» - voudraient nous faire croire que la rigueur qui ravage les acquis des travailleurs européens est nécessaire à mettre en œuvre en France. Et pourtant, tous ces rapaces feraient bien de se méfier s'ils parviennent à éviter, pour l'instant, les mouvements sociaux, les grèves, manifestations et révoltes populaires qui secouent, notamment, la Grèce et l'Espagne, il n'en sera peut-être pas toujours ainsi.

Le gouvernement Hollande et son premier ministre Ayrault s'apprêtent à mettre en place une politique de rigueur digne de celle de triste mémoire de Pierre Mauroy, premier ministre de Mitterrand. Sous l'égide de l'UE, la RGPP, réforme destructrice de la Fonction publique, s'amplifie, les suppressions d'emplois se multiplient et la France atteint de source officielle les 3 millions de chômeurs, le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de baisser...

C'est dans ce contexte que le gouvernement a fait part de son intention de ratifier le TSCG, la «règle d'or», en octobre. Nous ne reviendrons pas en détails sur ce nouveau traité européen, nous l'avons fait abondamment dans les derniers numéros de notre journal.

Qu'il nous soit cependant permis de nous répéter quelque peu, tant il est vrai que la redondance a des vertus pédagogiques. Le traité TSCG n'est pas seulement une attaque contre la classe ouvrière, contre ses acquis, contre ses conditions d'existence. C'est surtout la légalisation, par une loi organique, de la dépendance de la France vis-à-vis de la politique de l'UE, en ayant comme conséquence concrète, pour les salariés et les démocrates de notre pays, l'interdiction des revendications, des négociations, des grèves...qui deviendront alors des délits passibles de répression comme en Afrique du sud (voir la déclaration de l'UAS). C'est là où réside la nécessité impérieuse de sauver l'indépendance de nos organisations syndicales. La «règle d'or» une fois ratifiée consacrerait la dictature de la globalisation sous la gouvernance du capitalisme financier et donnerait le pouvoir subsidiaire à des technocrates à l'abri de toute action judiciaire et indépendants des gouvernements pour imposer la rigueur et la dérégulation totale des marchés.

Le PS, on s'en serait douté, s'emploie à imposer la discipline de vote aux quelques rares, très rares, députés socialistes qui seraient tentés de ne pas voter la ratification du TSCG.

Le front de gauche, PCF et PG est également à la manœuvre. Mélenchon, qui se vante d'avoir fait élire Hollande, appelle à une manifestation le 30 septembre pour exiger un référendum sur la ratification du TSCG. Hollande et Ayrault n'ayant aucunement l'intention d'organiser un tel référendum qui aurait de fortes chances de se solder par un non sans appel, le front de gauche et son tribun peuvent se poser en opposants au traité sans trop gêner le gouvernement.

Enfin, le POI a d'abord appelé à une manifestation contre la ratification du TSCG le 29 septembre avant de se rallier à la manifestation du *Front de gauche*. Les camarades du POI assurent ne pas être dupes des arrières pensées des dirigeants du *Front de gauche* et comptent manifester sur leurs propres mots d'ordre. Les voies de l'union de la gauche sont parfois tortueuses...

Est-ce ainsi que l'on stoppera le processus totalitaire en marche? On peut en douter, à moins que la classe ouvrière, et au-delà les démocrates, ne se saisissent de ces initiatives contradictoires pour affirmer leurs revendications et faire éruption sur la place publique. Le vent de révolte... L'ordre ne naît-il pas du chaos?

La CFDT est clairement dans le camp des totalitaires. Dans une récente interview au JDD, Chérèque s'est prononcé sans ambiguïté (il faut bien lui reconnaître une qualité, celle de la franchise) pour l'adaptation à la mondialisation, la baisse du coût du travail et la remise en cause de la protection sociale. CQFD.

Quant à la CGT, après avoir appelé à voter Hollande - l'indépendance syndicale et le Charte d'Amiens sont bien loin - Thibault a connu quelques déboires pour assurer sa succession. La CGT est à l'initiative d'une journée d'action (encore une...) aux contours très flous dans le cadre délétère du syndicalisme d'accompagnement de la CES, rien de bien nouveau ni de très gênant pour le gouvernement. En revanche, dans le même temps, la CGT lance une pétition contre la ratification du TSCG. Difficile de prévoir sur quoi vont déboucher toutes ces contradictions.

Dans ce contexte, quid de la CGT-FO? Beaucoup d'incertitudes. Les constats et analyses sont le plus souvent justes (concernant la récession en Europe, le chômage), parfois ambigus (les contrats d'avenir...) mais les moyens d'action ne sont jamais clairement définis. Pour ne prendre que l'exemple de la ratification du TSCG.

Dès mars 2012, le CCN de la CGTFO a décidé à l'unanimité d'appeler à voter contre dans l'éventualité d'un référendum et dans l'attente, J.C. Mailly avait écrit aux parlementaires pour leur demander de ne pas voter la ratification.

Aujourd'hui, la CGTFO doit apporter une réponse à la hauteur des enjeux de la situation. Est-ce qu'une organisation syndicale qui se réclame de la Charte d'Amiens fondée sur les revendications ouvrières, les négociations, les grèves et la défense des intérêts matériels et moraux de la classe ouvrière peut accepter un projet de loi organique qui, s'il était voté, mettrait en cause l'existence même de la *Confédération générale du travail Force ouvrière*, car toute l'activité menée depuis 1905 deviendrait un délit?

C'est l'enjeu du prochain CCN car ceux qui représentent l'organisation doivent, face à la dérive totalitaire, donner les moyens aux syndiqués, aux travailleurs, aux démocrates de combattre, partout où ils sont.

Christophe BITAUD.

L'U.A.S. SOUTIENT LES MINEURS SUD-AFRICAINS EN GRÈVE...

Le 16 août, sur ordre de la gouvernance tripartite - le gouvernement, le parti ANC (*African National Congress*) et le syndicat NUM (*National Union of Mineworkers*) - la police de l'Etat sud-africain a massacré des mineurs en grève pour garantir les intérêts des multinationales en Afrique du sud.

Alors que depuis des semaines, les mineurs grévistes revendiquent un salaire de 12.500 rands (soit 1250 euros, contre 4000 rands, soit 400 euros actuellement), alors que la direction de Lonmin (groupe multinational britannique) menace de licenciement les salariés qui refusent de reprendre le travail, alors que la police a purement et simplement assassiné une quarantaine de mineurs grévistes, le gouvernement et les bureaucrates de NUM osent déclarer que les mineurs sont responsables de leur mort car ils étaient armés de gourdins et de machettes.

Cette atrocité dépasse largement celles commises sous le régime de l'apartheid.

Honte au syndicat NUM que les travailleurs d'Afrique du sud ont constitué tout en luttant contre l'apartheid!

L'*Union des Anarcho-syndicalistes* salue les mineurs en lutte, soutient inconditionnellement leurs revendications et leur combat contre les syndicats intégrés et se félicite du courage des mineurs grévistes qui, par leur combat exemplaire, soulève une question cruciale touchant tous les travailleurs des pays du monde.

En effet, l'offensive sans précédent de la mafia financière mondiale contre les acquis de la classe ouvrière, avec les Etats utilisés comme simple instruments, se globalise. Sous la pression de cette mafia, tous les gouvernements, et notamment en Europe, cherchent à imposer l'intégration des organisations syndicales.

L'expérience que vous vivez actuellement est en filigrane déjà en Europe.

Voilà à quoi mène l'intégration syndicale, voilà pourquoi le combat pour l'indépendance syndicale est plus que jamais d'actualité, voilà pourquoi la classe ouvrière a besoin d'une authentique internationale. Car cette répression que subissent les mineurs sud africains peut demain s'appliquer à tous les militants ouvriers qui combattent pour reconquérir leurs droits contre les officines intégrationnistes comme la CES à l'échelle européenne.

L'Union des Anarcho-Syndicalistes, membre de *l'Entente internationale des travailleurs et des peuples*, s'adresse au gouvernement sud-africain et exige:

- qu'il cesse immédiatement la répression contre les grévistes;
- qu'il fasse cesser le lock-out et dénonce l'ultimatum de Lonmin;
- qu'il contraigne la multinationale Lonmin à l'ouverture de négociations avec les grévistes et leur organisation, le syndicat de *l'Association des mineurs et de la construction* (AMCU) sur la base des revendications ouvrières.

Paris le 8 septembre 2012.

OÙ SOMMES - NOUS?

Lloyd Blankfein, le Pdg de la banque Goldman Sachs prétend: «*Ce n'est pas suffisant de réussir, il faut défoncer les autres*».

En France, nous avons un nouveau président, un gouvernement de GÔCHE, avec un programme social directement inspiré du programme CFDT, avec une orientation d'intégration du mouvement syndical au pouvoir politique «colégislateur» (cf. la décision du 1er Ministre Monsieur Jean-Marc Ayrault lors de la grande conférence sociale de juillet).

Au niveau international une énorme pression de *l'Union Européenne* notamment de l'Allemagne, de la BCE, du FMI, de Goldman Sachs, s'exerce pour mettre en place la fameuse «règle d'or» par l'adoption des deux traités MES et TSCG qui sont à nouveau proposés comme panacée aux disfonctionnements budgétaires et ceci contre l'avis de nombreux experts économiques indépendants. Les présidents passent, les banquiers restent au pouvoir. La compétitivité, la flexibilité sont à nouveau à l'ordre du jour du calendrier social. Tout ceci étant à mettre en oeuvre rapidement avec comme majordome Monsieur Chérèque qui manœuvre à la schlag.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les élections TPE qui ont été mises en place pour «comblent» un vide juridique de la loi du 20 août 2008 (cet argument est totalement fallacieux) car, en fait les normes internationales indiquent que tout salarié peut s'organiser librement, quelle que soit l'entreprise et quel que soit l'effectif il peut exercer le droit de grève, le droit de retrait. Or le vote sur les TPE n'apporte aucun droit nouveau pour les salariés de ces entreprises, il ne s'agit que d'une mesure d'audience, un sondage en quelque sorte... qui servira avec une alchimie fumeuse à déterminer la représentativité syndicale et en tirer les conséquences selon les dispositions de la loi du 20 août 2008.

Donc aucun droit nouveau pour les salariés auxquels l'on tente de faire croire que leur protection sera accrue etc... la soupe électorale et les boniments habituels, en fait.

Ainsi les résultats de ces élections interviendront dans le calcul sur la représentativité donc de la possibilité d'action des différentes confédérations. Le manque de sécurité du système de vote constitue une épée de Damoclès sur la tête des organisations syndicales et une baguette pour les faire avancer à la cadence une-deux! une-deux! vers le Renouveau Social et Démocratique voulu par le St Empire financier germanique.

Et c'est là qu'intervient la menace du vote électronique. Tel qu'est organisé ce scrutin, la porte est ouverte à toutes les fraudes:

1- Ni les dispositions légales, ni les règles édictées par la loi informatique et liberté, ni les recommandations de la CNIL ne sont respectées,

2- Les principes électoraux concernant la constitution des listes électorales permettant leur vérification sont violés: impossible au niveau des régions de vérifier quoique ce soit car ne figurent sur ces listes que le nom, le prénom, la convention collective, aucune adresse (pas même la ville), ni celle du salarié ni celle de l'entreprise ou celle de la société,

3- L'absence de bureau de vote,

4- Beaucoup de salariés des très petites entreprises vont être sollicités pour bien voter, pour le bon syndicat soit par leur employeur soit par des collègues de travail, etc....

La protection garantie par le formalisme strict du code électoral n'existe pas (des principes généraux du code électoral étant bafoués de bout en bout),

5- Mais pire que tout cela encore!!! Aucune garantie n'est donnée pour que le vote exprimé par les salariés ne soit celui qui soit pris en compte. En effet, les ordinateurs (serveurs de vote) peuvent à tout moment faire l'objet d'une visite extérieure comme cela a été démontré lors du vote électronique aux dernières élections législatives pour les français à l'étranger.

Mais le risque le plus grave est la violation du scrutin par les organisateurs du vote et son commanditaire: l'État.

Gouvernement de gauche, gouvernement de droite, quel qu'il soit, rêve d'un syndicalisme intégré, à la botte et la tentation sera forte de sanctionner les syndicats qui n'auraient pas obtempéré aux «desiderata» du pouvoir.

L'absence de garantie absolue d'inviolabilité et les six jours entre la fin du scrutin et le début du processus de dépouillement font craindre le pire. Incroyable qu'un tel processus puisse être mis en place. Aucun contrôle à posteriori ne sera possible, les résultats que cracheront les ordinateurs devront être acceptés. Or, s'il est relativement difficile de pénétrer un système de vote et s'il est théoriquement possible d'en détecter la violation..., lorsque c'est l'administrateur qui entre et modifie totalement le scrutin, c'est absolument invisible.

Il est urgent que les confédérations qui prétendent défendre la démocratie réagissent et rejettent ce système de vote et en demande l'annulation. Tout va à la dérive.

La déréglementation du système financier, bancaire, boursier a mis vingt ans à s'installer pleinement pour aujourd'hui être en capacité de tout détruire et ceci avec un fonctionnement mafieux au mépris de toutes les règles.

Parions qu'il faudra beaucoup moins de temps pour détruire totalement les règles du droit électoral. Le vote deviendra une procédure totalement obscure ou transparente ce qui revient au même, qui présentera un caractère «quasi divin» n'ayant plus aucun contrôle direct sur le processus électoral, c'est la mise en place du totalitarisme que parachève la logique totalitaire liée aux politiques monétaires, financières, budgétaires.

Le cynisme des banquiers n'ayant d'égal que celui des politiques, ainsi tel président qui, hier promettait de se battre pour développer la relance économique, vous annonce bravement le 9 septembre (comble un dimanche, pas même le respect du repos dominical) qu'il faudra accepter un plan strict de rigueur, préparant la population à accepter la ratification des traités MES (ce qui fut fait en février dernier...) et TSCG, traités qui dessaisissent les gouvernements, les Etats de toute initiative économique, aggravant «la dette».

Et ce n'est pas une adresse aux députés pour leur demander de ne pas ratifier qui suffira mais bel et bien un appel à une grève interprofessionnelle car l'adoption de ces traités c'est la fin de la liberté de négociation, c'est l'impossibilité d'avoir une politique économique nationale indépendante, c'est soumettre les Etats et les peuples aux ordres des banquiers.

Nous sommes passés du président bling-bling au président HEC qui sait manger son chapeau et donner des ordres sans sourciller mettant fin à «la récréation socialiste».

Si la Sécurité sociale égalitaire et solidaire valait bien une grève, alors... ce traité vaut une révolution, mes camarades.

«La dette» n'est pas la nôtre!!!

En attendant le CCN de fin septembre 2012 de la CGTFO, la confédération serait bien inspirée d'impulser par une résolution courte et de combat, y compris en faisant un appel à la grève interprofessionnelle, l'opposition à ces traités et réclamer le retour aux 37,5 annuités à 60 ans.

En militants conscients de la gravité de la situation, nous répondons à Goldman Sachs: «*Il faut avoir le pessimisme de la raison et l'optimisme de la volonté*» - Jean Jaurès.

Marc HEBERT.

Nota:

- à lire: Joseph Stiglitz - «*Quand le capitalisme perd la tête*» - «*Le prix de l'inégalité*»,

- blog: Paul Jorion,

- à voir: Goldman Sachs «*la banque qui dirige le monde*» - Documentaire diffusé par la chaîne Arte, début septembre.

RETOUR EN FORCE DU COMPROMIS HISTORIQUE...

On a vu, il y a deux ans, les révolutions en Tunisie, en Egypte... saluées par la gauche cléricale, y compris Mélenchon et Besancenot. Force est de constater que les révoltes des peuples ont été détourné depuis par les tenants du nouvel ordre mondial, et en premier lieu par l'impérialisme américain. La résurgence du compromis historique signifie, aujourd'hui, son élargissement aux pays d'Afrique du Nord avec l'avènement des *Frères musulmans*, bien entendu «modérés» prétendent-ils pour satisfaire leurs commanditaires. L'ensemble de cet habillage moralisateur a tenté de justifier la liquidation du dictateur libyen à leur profit. En Syrie, cette tentative pose beaucoup plus de problèmes au nouvel ordre mondial, dans la mesure où il se heurte aux accords du parti *Bass syrien* avec le Kremlin des années 50, pris en compte par le successeur Poutine et les dirigeants staliniens chinois.

En Europe, le compromis historique prend l'aspect d'un oecuménisme qui cherche à «légaliser» le soutien des églises au nouvel ordre mondial. C'est ainsi qu'à Sarajevo, depuis 17 ans, l'*Union européenne* essaie de réaliser, sans succès, un Etat multinational. Mais par contre, ils ont réussi, et d'une manière spectaculaire, à exacerber la haine entre les trois communautés religieuses, musulmans, orthodoxes et catholiques.

Puisque l'Europe du Vatican ne renonce jamais à restaurer le saint empire romain germanique, ils choisissent Sarajevo pour tenter d'imposer, aux trois communautés en Bosnie-Herzégovine, un Etat dirigé par les musulmans, d'une part, et d'autre part de soutenir dans l'*Union européenne* l'intégration budgétaire et financière, impliquant tous les pays membres, sous la direction allemande.

C'est dans ce contexte que le plan d'austérité Hollande-Ayrault prend une ampleur qui dépasse largement celui de Mitterrand-Mauroy en 1982. N'est-ce pas le président lui-même qui a demandé au Medef et aux syndicats de parvenir d'ici la fin de l'année à «un compromis historique» sur la réforme du «marché du travail»? Déjà, dès maintenant les salariés, les paysans, les retraités et les professions libérales sont victimes des mesures fiscales. L'inflation record depuis plusieurs années est loin d'être compensée par

l'augmentation des salaires. Mais toutes ces petites annonces qui apparaissent souvent discrètement dans les journaux sont faites dans l'attente de la ratification de la «règle d'or», autrement désignée par le barbarisme "TSCG".

Le prochain CCN de la *Confédération générale du travail Force ouvrière* doit condamner sans équivoque «la règle d'or» quelle qu'en soit la forme, sortir du «compromis historique» de François Hollande et appeler les salariés, les retraités, et au-delà les citoyens et les démocrates, à la mobilisation générale, pour provoquer un coup d'arrêt à cette politique et, par là-même, à la marche vers un système totalitaire.

Le vent de révolte des mineurs d'Afrique du Sud, contre le gouvernement tripartite et surtout l'unicité syndicale, peut bien inspirer la lutte de classes en France comme en Europe.

Bertrand KANBAN.

AU HASARD D'INTERNET: LES «GRACQUES»...

Internet, c'est «*La Samaritaine*» des temps modernes: on y trouve tout! Il y a quelques temps, à l'occasion de la campagne présidentielle, j'ai fouiné du côté des «think tank» ou littéralement «réservoir à pensée» de la gôche. Je suis tombé (aïe! ça fait mal) sur le site d'une association baptisée «Les Gracques».

Ce nom s'inspire de Gracchus, patronyme de deux hommes d'état romains ayant tenté en vain de promouvoir une réforme sociale de l'empire vers -130. François Noël Babeuf fut lui aussi inspiré par cette histoire.

Selon son site internet cette association a été «*lancée par des personnalités engagées à gauche, anciens membres de cabinets des différents gouvernement de gauche ou acteurs de la société civile, enseignants, intellectuels, médecins, avocats, cadres, étudiants... (qui) veulent contribuer comme «groupe de réflexion et de pression» à la modernisation intellectuelle de la gauche en France, comme cela a été réussi ailleurs en Europe. Leur manifeste sur les valeurs d'une gauche moderne, traduit en trois langues, publié notamment par Le Monde et le Corriere della Serra, est devenu l'un des textes de référence de la gauche européenne.*».

Allons donc voir de quoi il retourne, en publiant ci-dessous, sans commentaire, de larges extraits de leur «manifeste»...

Yann PERROTTE.

«Poursuivre à toute force l'idéal de justice sociale ne signifie nullement qu'il faille refuser le réel, se mentir à soi-même et camper sur des postures qui menacent de devenir des impostures. Par exemple, il ne suffit pas de dire que l'on accepte le marché - comment d'ailleurs pourrait-on faire autrement? - si on le fait de manière résignée, honteuse et du même coup inefficace. La gauche doit dire clairement que l'économie de marché est une bonne chose même si les valeurs marchandes ne doivent pas tout envahir. [...] La gauche moderne veut mettre de la redistribution partout où il y a du marché, et du marché régulé partout où il y a des rentes.

De même, il faut cesser de voir dans l'entreprise un ennemi. La gauche doit être favorable aux entrepreneurs. Elle doit reconnaître l'entreprise comme source de richesses et aussi d'intégration sociale. Le goût du risque est facteur d'innovation et de croissance. Il faut le laisser se déployer pleinement pour créer la dynamique économique dont toute la société a besoin. [...]

La gauche doit dire haut et fort que la mondialisation est un progrès. C'est l'ouverture des échanges qui tire pour une large part la croissance mondiale.[...] La gauche moderne est hostile au discours démagogique du patriotisme économique, et à toutes les formes de protectionnisme, lequel n'a apporté au mieux que le déclin, et au pire la guerre. Elle encourage la libre circulation des biens, des capitaux, des services et des personnes. [...]

Enfin, la gauche doit dire que l'Etat n'est pas tout et que la société civile a un rôle essentiel à jouer dans la dynamique de progrès. Elle pense qu'une bonne société est une société dans laquelle les corps intermédiaires - associations, syndicats, collectivités locales -participent activement à la régulation. Elle considère, par exemple, qu'une révolution est nécessaire dans notre démocratie sociale pour produire des syndicats forts et majoritaires, et conférer à la négociation entre partenaires sociaux le pouvoir de créer l'essentiel du droit social, aujourd'hui accaparé par l'Etat. [...]

L'argent public est un bien rare et il le restera. Il doit être affecté aux priorités de la croissance et de la justice sociale, pas à la reconduction de l'existant ou à la satisfaction d'intérêts catégoriels.

[...] La gauche moderne pense que ce combat (pour l'égalité) ne passe pas par la hausse des impôts, mais exige de mieux redistribuer la dépense publique: c'est-à-dire de faire payer plus aux riches les services offerts à l'ensemble de la population et d'offrir davantage de service public aux populations qui en ont le plus besoin. Le service public ne doit jamais faire financer par le peuple les besoins des privilégiés.

[...] Il faut réhabiliter l'idée selon laquelle l'entreprise est une communauté de destin d'individus vivant du même projet productif. Cette mutation qualitative contribuera à changer ce que le travail salarié représente pour l'individu: le regard du salarié, devenu citoyen de l'entreprise, va pouvoir changer car l'aliénation subie (ou consentie) sera remplacée par un acte libre et volontaire au travers duquel le travailleur aura gagné une dignité nouvelle.

L'innovation principale dont ce contrat pourrait être porteur est celle consistant à réorganiser la gouvernance de l'entreprise entre un directoire et un conseil de surveillance, plutôt qu'entre un président et un conseil d'administration. Le conseil de surveillance associerait des représentants des différentes parties prenantes de l'entreprise, et notamment des représentants élus des salariés, qui auraient un rôle délibératif et non pas seulement consultatif. [...]

Les représentants du personnel au conseil de surveillance pourraient être élus sur le même mode que les représentants au comité d'entreprise, voire en couplant les deux élections. La philosophie de cette réforme est de miser sur la concertation plutôt que sur l'affrontement, qui marque encore trop les relations sociales dans nos entreprises. On peut ainsi espérer que, peu à peu, les représentants du personnel deviennent d'authentiques partenaires positifs de l'entreprise au même titre que les actionnaires. Introduire de la démocratie représentative ne peut qu'augmenter l'efficacité de l'entreprise. Les représentants des salariés seront tout aussi, sinon plus, intéressés à la bonne marche de l'entreprise que les actionnaires, et ils apporteront une compétence et une connaissance de l'entreprise précieuses. [...]

Afin d'assurer le financement des syndicats, l'entreprise verserait chaque année à chaque salarié une indemnité d'un montant fixe, égal pour tous et fixé par la loi, qui permettrait au salarié de choisir un syndicat et d'y cotiser.

Comme il n'est pas question de rendre la syndicalisation obligatoire, les «indemnités syndicales» non utilisées seraient affectées directement au comité d'entreprise.

Deux lois récentes, issues de la volonté majoritaire des partenaires sociaux, modifient les règles du jeu:

- la loi du 31 janvier 2007, au lendemain des errements du CPE, oblige le gouvernement avant de réformer le code du travail à offrir aux partenaires sociaux, patronat et syndicats, l'option de la négociation préalable entre eux;

- la loi du 20 août 2008 fait un pas important vers les accords majoritaires, et base la représentativité syndicale sur l'audience. Ces deux lois constituent des progrès significatifs [...]

LA LOI DIARD ANTIGRÈVE S'APPLIQUE PAR «COUP D'ETAT»...

Courant juin, les Unions départementales de la Seine-St-Denis ont eu la désagréable surprise d'être assignées au TGI par les patrons d'une société d'assistance piste de Roissy. Ceux-ci réclamant 120.000€ de dommages et intérêts pour non respect de la loi Diard. Les salariés n'auraient pas respecté les 48h de délai de prévenance individuelle imposé par cette loi inique.

La plupart des militants pensaient que la loi était inapplicable, car les décrets d'application n'ont jamais été publiés. Mais après une recherche juridique compliquée, ils ont découvert que la loi avait été codifiée, dans le code des transports, par voie d'ordonnance, l'une des procédures les plus antidémocratiques de la Vème République.

La chronologie des faits démontre que le gouvernement a agi «à la hussarde», de façon totalitaire:

- la loi Diard a été adoptée, en première lecture, le 24 janvier 2012 et rejetée par le Sénat le 29 février.

- elle a été adoptée, en seconde lecture, le 1er mars, puis considérée comme conforme à la constitution, par décision du conseil constitutionnel, le 15 mars.

- elle a été codifiée dans le code des transports par voie d'ordonnance, le 21 mars 2012, ce qui est anti-démocratique puisque le gouvernement est seul à décider, sans amendement possible du Sénat.

Rappelons les points essentiels de cette loi scélérate: les salariés doivent signifier à l'employeur, à titre individuel, s'ils vont faire grève 48 heures avant le début de la grève et 24 heures à l'avance s'ils renoncent; les salariés doivent prévenir 24 heures à l'avance pour cesser la grève.

Ceci signifie bien que l'employeur pourra exercer des pressions sur les salariés de façon individuelle, et ceci signifie également que les employeurs pourront prendre des dispositions pour casser, tout du moins affaiblir les effets des grèves (jaunes ou cadres qui viennent en renfort recours à l'intérim). Cette loi remet en cause le droit de grève qui est pourtant inscrit dans la constitution.

Les salariés qui ne respecteront pas les dispositions de la loi pourront être sanctionnés, avec licenciement en cas de récidive, sans parler du fait que les syndicats eux-mêmes pourront éventuellement être condamnés à de lourdes pénalités.

Enfin, cette loi provoque des conflits entre les codes: le code du travail prévoit que certains salariés, des services publics ou d'entreprises privées chargées d'une mission de service public, sont soumis à un droit de grève réglementé, 5 jours de préavis, service minimum, réquisition. Or ces salariés ont l'obligation de se joindre à un mouvement de grève dès leur première prise de service. S'ils étaient en congé, ils n'auront pas pu respecter les 48 heures de la loi Diard. Lequel des deux codes s'appliquera?

Enfin, la plupart des accords «loi Aubry» prévoient la dérogation aux 7 jours de prévenance pour modifier les tableaux de service des salariés avec un délai de 24 heures. Les patrons pourront donc mettre de repos ceux qui se sont portés grévistes et à l'inverse, faire venir travailler ceux qui ne sont pas portés grévistes étant de repos.

Un gouvernement qui prétend se préoccuper du social ne peut pas ne pas abroger cette loi. Le fera-t-il?

Greg ENSTEIL.

LES COUPS D'GUEULE DU PÈRE BOULOM... ENCORE ET TOUJOURS LE SABRE ET LE GOUPILLON !

A moins d'avoir les portugaises ensablées, vous avez tous esgourdé les infos sur l'affaire des «pussy riot», «l'émeute des gouttières de Vénus» en bon francillon, tout un programme! Les trois nanas sont des musicos engagées, des punkettes pas dégonflées. Elles ont poussé la goulante dans une antone (pas n'importe laquelle, la bath de bath, la cathédrale de Moscou!): une prière punk d'mandant à la daronne du mec des mecs de donner à Poutine une prébende dans l'abbaye de Vatan.

Pour l'enjuponnée, nos trois gonzesses ont «*violé l'ordre public*» et «*offensé les sentiments des croyants* » «*motivées par la haine religieuse*». Faut dire que des grenouilles de bénitier présentes sur les lieux du crime avaient porté le pet pour «souffrances morales». Un bon coup de pompes au derche ça leur en fait une bonne de souffrance morale, tiens!

La lecture du sapement a duré 3 plombes! Nos bonnes bougresses ont sacrément morflé: enflaquées à 2 berges de camp, comme au bon vieux temps du goulag!

Les fluches nagent en plein délit de blasphème: se frotter à Poutine (le sabre) et à la chique orthodoxe (le goupillon) c'est culotté mais cassepatte.

Pour l'instant c'est surtout un soutien bling bling (artistes et compagnie) qu'on rebouise à la téléloche ou dans les canards. Y s'rait temps de locher ceux qu'ont ni dieu ni maître...

L'père Boulom s'ra pas l'dernier: débouchez les minettes du «barouf des bosquets de Cythère»!

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»
19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé
Abonnement pour 20 n°: 30 euros
Abonnement de soutien: 40 euros
Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTIER
CCP : 9998 28B Nantes; 19, rue de l'Etang Bernard - 44400 Rezé
Imprimerie spéciale de *L'Anarcho-Syndicaliste*
Fondateur de publication : Alexandre HEBERT
Directeur : Christophe BITAUD
